

RÈGLEMENT

Jeu concours IRP AUTO 2025

Article 1 : Organisateur

Le groupe IRP AUTO, ci-après dénommé l'organisateur, dont le siège social est situé 39, avenue d'Iéna – CS 21687 – 75202 Paris cedex 16, organise un jeu concours gratuit, sans condition pécuniaire ni obligation d'achat, du 14 octobre au 27 novembre 2025.

Article 2 : Participation

Ce jeu concours est réservé aux professionnels des services de l'automobile, résidant en France métropolitaine, adhérents au groupe IRP AUTO à la date de leur participation, à l'exception des membres du personnel du groupe IRP AUTO et de leur famille.

Le nombre de participation est limité à une seule par personne par foyer (même nom, même prénom, même code postal).

Pour y participer, il suffit de flasher le code QR dédié et de compléter le formulaire disponible à l'adresse : <https://www.irp-auto.com/content/quiz-2025>

Aucune compensation financière ne sera accordée pour dédommager les participants relativement au coût de la connexion Internet nécessaire pour participer au jeu.

Article 3 : Durée

Le jeu concours commencera le mardi 14 octobre 2025 à 9 h et se terminera le jeudi 27 novembre 2025 à 17 h.

Article 4 : Modalités

Chaque candidat est invité à :

1. choisir son lot (entre un séjour vacances ou une Wonderbox « Sensations pilotage ») qui sera attribué par tirage au sort ;
2. répondre à trois questions ;
3. renseigner son nom, prénom, date de naissance, code postal, courriel et numéro de téléphone.

L'ensemble de ces données est obligatoire pour participer au jeu concours. Tout formulaire qui ne comprendra pas ces informations sera considéré comme nul.

Les formulaires comprenant des informations erronées (exemple : ne respectant pas les règles syntaxiques ou ne respectant pas le format demandé) seront considérés comme nuls.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le tirage au sort aura lieu le mercredi 3 décembre 2025 à 14 h 30.

Il sera effectué par un représentant du groupe IRP AUTO et désignera, pour chaque lot, un gagnant n°1, n°2 et n°3. Les gagnants seront désignés parmi l'ensemble des participants ayant complété correctement le formulaire.

L'annonce des gains se fera par courriel aux gagnants du premier rang le 15 décembre 2025 au plus tard. Les gagnants devront accuser réception de l'annonce du gain au plus tard une semaine après avoir reçu le courriel. Dans le cas contraire, le lot sera attribué au gagnant du deuxième puis du troisième rang, lesquels disposeront du même délai (une semaine) pour accuser réception du courriel qui leur aura été adressé préalablement.

IRP AUTO se rapprochera des gagnants ayant accusé réception de l'annonce du gain concernant les modalités de remise des gains.

Les gagnants s'engagent à respecter les conditions d'utilisation des lots, notamment les modalités et dates de réservation indiquées pour chacun des lots. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas respectées, le gagnant perdra le bénéfice de son gain.

IRP AUTO ne sera pas tenu responsable dans l'hypothèse où le courriel serait reçu dans les SPAMS et le gagnant ne se verra pas offrir de compensation.

Article 6 : Présentation des lots

Au total, quatre séjours vacances (hors transport) sont à gagner pour une valeur globale de 2 290 € environ a minima et quatre Wonderbox « Sensations pilotage » pour une valeur globale de 400 € environ.

L'attribution des séjours vacances sera faite suivant l'ordre du tableau ci-dessous.

Les lots ne pourront faire l'objet d'aucune contestation. Ils ne pourront être ni échangés ni convertis en un autre prix ou en numéraire pour quelque cause que ce soit.

Liste exhaustive des séjours vacances mis en jeu :

Coordonnées du prestataire	Prestations	Conditions d'utilisation	Valeur
<p>ISULA 17, l'Angle Chaillou 44300 Nantes info@isula-vacances.fr</p>	<p>Une semaine pour 6 personnes au Camping Vilanovapark (Espagne). Hors taxe de séjour, frais de transport, assurance, et suppléments.</p>	<p>Sous réserve des disponibilités. Hors période du 13/06/2026 au 13/09/2026. Valable pour la saison 2026</p>	<p>Environ 600 €</p>
<p>MMV 51, av. France d'Outremer BP 39 06701 Saint-Laurent-du-Var cedex serviceclient@mmv.fr</p>	<p>Une semaine en appartement pour 4 personnes en Résidence Club MMV **** Hors taxe de séjour, frais de transport, assurance, et suppléments.</p>	<p>Sous réserve des disponibilités. Hors périodes du 20/12/2025 au 03/01/2026, du 07/02/2026 au 07/03/2026, du 18/07/2026 au 15/08/2026. Valable jusqu'au 01/08/2026</p>	<p>Environ 500 € à 1200 €</p>
<p>VVF 8, rue Claude-Danziger 63050 Clermont-Ferrand infodossier@vfvillages.fr</p>	<p>Une semaine pour 4/5 personnes. Hors taxe de séjour, frais de transport, assurance, et suppléments.</p>	<p>Sous réserve des disponibilités. Hors vacances scolaires d'été et d'hiver, hors période de ponts et jours fériés. Valable jusqu'au 31/10/2026</p>	<p>Environ 890 €</p>
<p>GÉOLIA 114, allée des Champs-Élysées 91042 Évry cedex cse@goelia.com</p>	<p>Un week-end en appartement pour 4 personnes. Hors taxe de séjour, frais de transport, assurance, et suppléments.</p>	<p>Sous réserve des disponibilités. Hors vacances scolaires et jours fériés. Utilisable en une seule fois. Valable jusqu'au 30/09/2026</p>	<p>Environ 300 €</p>



Article 7 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement qui a été déposé auprès de JD & Associés, commissaires de justice associés, dont l'adresse est : 81-83, avenue Édouard-Vaillant - 92100 Boulogne-Billancourt. Il entrera en vigueur le 14 octobre 2025 à 9 h, date de début de l'opération, et se terminera le 27 novembre 2025 à 17 h, date de fin de l'opération.

Article 8 : Responsabilité

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier, d'écourter ou d'annuler ce jeu-concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être recherchée de ce fait.

Article 9 : Droit applicable et attribution de compétence

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas litigieux seront tranchés souverainement et en dernier ressort par l'organisateur.

Article 10 : Utilisation des données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce jeu-concours feront l'objet d'un traitement informatique dont la finalité sera la mise à jour du dossier administratif de l'adhérent. La durée de conservation de ces données n'excèdera pas six mois après la fin du jeu. Seul le service communication de l'organisateur sera le destinataire des données ; l'organisateur s'engageant par ailleurs à ne communiquer aucune donnée personnelle à des tiers.

Article 11 : Informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données n° 2016-679 du 27 avril 2016, chaque participant au jeu-concours dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles qu'il a fournies dans le cadre de ce jeu-concours en adressant sa demande accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité à l'adresse suivante :
Groupe IRP AUTO - M. le délégué à la protection des données – 39, avenue d'Iéna - CS 21687 – 75202 Paris cedex 16 ou par courriel à dpd@irpauto.fr

Article 12 : Mise à disposition du règlement

Le règlement est mis à disposition librement et gratuitement à l'adresse :
<https://www.irp-auto.com/content/quiz-2025>